DG
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 12 mai 2020 à 19h00 par téléconférence, à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Susan McKay, M. Thomas Howard, M. Scott McDonald et Mme Isabelle Patry.

Également présent, M. Pierre Said, directeur général.

Absence motivée : la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Joanne Labadie, présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h00.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

La conseillère, Mme Leslie-Anne Barber lit les questions du public qui ont été reçues par courriel, due à la situation du Covid-19. La mairesse, Mme Joanne Labadie répond à toutes les questions.

20-05-4061

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2020
5. Administration
5.1 Transferts budgétaires
5.2 Liste des dépenses incompressibles
5.3 Rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
5.4 Résolution de procuration
6. Travaux publics

DG
Maire

6.1 Achat de gravier pour remplacement de ponceaux et correction de chaussée 2020
6.2 Embauche d'un camionneur - 1
6.3 Embauche d'un camionneur - 2
6.4 Ajustement du prix de la surveillance pour le projet Saint-Andrew et Saint-John
6.5 Étude de faisabilité pour le contrat de fourniture de luminaires de rue DEL

7. Urbanisme et zonage

7.1 Embauche d'un commis de bureau durant un congé parental
7.2 Création d'une servitude permanente de drainage sur les lots 6 336 622 et 6 336 626, chemin de l'Aventure

8. Loisirs et culture

8.1 Subventions : politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires
8.2 Maintien et bonification de services de transport interurbain sur l'axe de la route 148

9. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

20-05-4062

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 avril 2020.

Adoptée

5. ADMINISTRATION

20-05-4063

5.1 Transferts budgétaires

DG
Maire

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Leslie-Anne et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité effectue les transferts budgétaires au montant total de 49 861,55$.

Adoptée

20-05-4064

5.2 Liste des dépenses incompressibles

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 1er au 28 avril 2020, le tout pour un total de 479 848,81$.

Adoptée

5.3 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 1er au 28 avril 2020

20-05-4065

5.4 Résolution de procuration

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner des personnes responsables de l'inscription de la Municipalité de Pontiac aux fichiers de Revenu Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Isabelle Patry et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le/la directeur(rice) général(e) et/ou le/la directeur(trice) général(e) adjoint(e) et/ou le/la directeur(trice) des finances et/ou le/la préposée à la comptabilité :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
-à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon Dossier pour les entreprises et, généralement,
- à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

DG
Maire

- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon Dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette autorisation prenne effet à partir 13 mai 2020 et ait une durée indéterminée.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

20-05-4066

6.1 Achat de gravier pour remplacement de ponceaux et correction de chaussées 2020

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics planifie remplacer près de 30 ponceaux dans la saison 2020;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics devra acheter du matériel granulaire de différent diamètre pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le tonnage nécessaire pour ces travaux est d'environ 4 500 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE les carrières locales ont une qualité de matériel qui se ressemble;

CONSIDÉRANT QUE les prix des carrières locales sont compétitifs et presque identiques;

DG
Maire

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics effectuera ces travaux sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le service des travaux publics s'approvisionne à la carrière locale la plus avantageuse selon la disponibilité du matériel, le coût et la distance du chantier pour un montant maximal de 45 000$ avant taxes pour ces travaux.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la dépense soit attribuée au poste budgétaire #02 32000 620.

Adoptée

20-05-4067

6.2 Embauche d'un camionneur - 1

CONSIDÉRANT la résolution #20-04-4056;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été menées par un comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'embauche de M. Christian Philippe à titre de camionneur, classe 4, en date du 27 avril 2020, selon les termes de l'entente collective.

Adoptée

20-05-4068

6.3 Embauche d'un camionneur - 2

CONSIDÉRANT la résolution #20-04-4056;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été menées par un comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

DG
Maire

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'embauche de M. Owen Teevens à titre de camionneur, classe 3, en date du 4 mai 2020, selon les termes de l'entente collective.

Adopté

20-05-4069

6.4 Ajustement du prix de la surveillance pour le projet Saint-Andrew et Saint-John

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du mandat pour la conception du projet de réfection des égouts sur les rues Saint-Andrew et Saint-John a été donné à TGC Inc., au montant de 1 767 185,30$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.4 des documents de l'appel d'offres pour la surveillance des travaux détermine que les honoraires pour la surveillance seront établis avec la méthode de pourcentage. Ce qui signifie que le montant de la surveillance sera équivalent au pourcentage de la valeur du contrat soumis au bordereau;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage soumis par Équipe Laurence lors de l'appel d'offres 19-TP-041 est de 3,1% de la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de la Municipalité pour le projet était inférieure à la dépense réelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par le conseiller, M. Thomas Howard.

ET RÉSOLU QUE la somme supplémentaire de 33 082,74$ soit engagée pour la surveillance des travaux du projet de réfection des services municipaux des rues Saint-Andrew, Saint-John conformément au mandat octroyé à Équipe Laurence dans la résolution #19-07-3808.

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette somme soit attribuée au programme de la TECQ 2019-2023.

Adoptée

DG
Maire

20-05-4070

6.5 Étude de faisabilité pour le contrat de fourniture de luminaires de rue DEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a manifesté, à travers la résolution #20-04-4048, son désir de participer à l'appel d'offres lancé par la FQM et de bénéficier des conditions et dispositions découlant du contrat;

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité doit être réalisée en lien avec ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de faisabilité engendre des coûts qui seront ensuite déduits du montant total du projet si le conseil désire aller de l'avant;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le paiement de l'étude de faisabilité pour un montant de 6 882$ et que cette dépense soit attribuée au poste budgétaire #02 34000 411 et financé avec le fonds de roulement remboursable en entier en 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil réitère son désir d'aller de l'avant dans l'entente avec la FQM pour l'octroi d'un contrat à Énergère pour le remplacement des lumières de rues.

Adoptée

La conseillère Leslie-Anne Barber n'est pas en faveur.

7. URBANISME ET ZONAGE

20-05-4071

7.1 Embauche d'un commis de bureau durant un congé parental

CONSIDÉRANT QUE la résolution 19-11-3931 autorise l'embauche d'un commis de bureau pour pourvoir le poste lors d'un congé parental;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché sur une base permanente selon les dispositions de la convention collective des employé(e)s syndiqué(e)s;

DG
Maire

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues et examens écrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE ce conseil confirme l'embauche à titre temporaire de Mme Natacha Sylvestre en tant que commis de bureau jusqu'au 1er mars 2021 à compter du 19 mai 2020, selon les dispositions de la convention collective à la classe 2 du poste de commis de bureau.

Adoptée

20-05-4072

7.2 Création d'une servitude permanente de drainage sur les lots 6 336 622 et 6 336 626, chemin de l'Aventure

CONSIDÉRANT QUE le promoteur 9344-9247 Québec Inc. a développé le projet Domaine des Chutes, visant notamment le développement du chemin de l'Aventure;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le promoteur qui prévoit que ce dernier doit consentir, à ses frais, à toutes les servitudes requises, notamment à des fins de drainage, et ce, au bénéfice de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une servitude de drainage sur les lots 6 336 622 et 6 336 626 situés sur le chemin de l'Aventure;

CONSIDÉRANT QU'une description technique a été préparée par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, en date du 6 février 2020, sous le numéro 13392 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE des projets d'actes notariés ont été préparés par Me Geneviève Dubreuil, notaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

DG
Maire

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les honoraires professionnels et frais soient à la charge du promoteur.

Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

20-05-4073

8.1 Aide financière aux organismes durant la crise

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac désire aider les organismes œuvrant pour la communauté durant la crise du COVID-19 ;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des loisirs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE le conseil accorde une aide financière aux organismes suivants pour un montant totalisant 9 500 $ réparti de la façon suivante :

Maison de la Famille de Quyon	8,000$
Centre Kogaluk	500$
Table autonome des Aînés	1,000$
Total	**9 500$**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la dépense soit attribuée au poste budgétaire #02 70190 970.

ENFIN, IL EST RÉSOLU QUE le conseil s'engage à se pencher à nouveau sur le soutien des autres organismes communautaires lorsque les activités de ceux-ci pourront reprendre.

Adoptée

DG
Maire

20-05-4074

8.2 Maintien et bonification de services de transport interurbain sur l'axe de la route 148

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a modifié récemment son programme de financement pour le transport interurbain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac est admissible à la section 2.3.2 « Aide financière pour le développement de services de transport interurbain par autobus » du volet II du PADTC qui prévoit une aide financière du ministère qui est égale à 75 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 185 000 $ par année, par parcours;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité de Pontiac est réduite parce que l'aide financière est passée de 150 000 $ à 185 000 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU de modifier la résolution #20-02-4011 afin que la contribution financière de la Municipalité de Pontiac soit de 11 309 $ pour une période de 12 mois, du 17 octobre 2019 au 16 octobre 2020;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'appuyer une demande de soutien financier de 185 000$ adressée au MTQ dans le cadre de la section 2.3.2 « Aide financière pour le développement de services de transport interurbain par autobus » du volet II du PADTC pour une période de 12 mois allant du 17 octobre 2019 au 16 octobre 2020;

Adoptée

20-05-4075

9. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 20h22.

DG
Maire

Adoptée

M. Pierre Said
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».